

PREFECTURE DE LA REGION DE HAUTE-NORMANDIE

A R R E T E

portant inscription du logis du domaine de la Forestière à VASCOEUIL (Eure) sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques

Le Préfet de la région de Haute-Normandie,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 28 mars 1924 et n°61.428 du 13 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République de région ;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Commissaires de la République de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

VU l'arrêté du 21 novembre 1985 portant inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques des façade et toiture du colombier du domaine de La Forestière à VASCOEUIL (Eure) ;

La Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la région de Haute-Normandie entendue, en sa séance du 19 octobre 1990 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que le logis -notamment la tour Sud- du domaine de la Forestière à VASCOEUIL (Eure) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation par les quelques dispositions d'origine encore visibles sur les façades, et par le souvenir de Michelet ;

A R R E T E

ARTICLE 1er - Sont inscrites sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques les façades et toitures du logis du domaine de la Forestière de VASCOEUIL (Eure) situé sur la parcelle n° 71 d'une contenance de 38a 60ca, figurant au cadastre, section AB,

ARTICLE 2 - Le présent arrêté complète l'arrêté du 21 novembre 1985 susvisé portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques des façade et toiture du colombier du domaine de la Forestière de VASCOEUIL (Eure).

ARTICLE 3 - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

ARTICLE 4 - Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à ROUEN, le 26 AVR. 1991

Pour ampliation
Le Secrétaire
Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales


LOUIS DUCAMP

Le Secrétaire
de la Région de Haute-Normandie

Jean-Pierre de Courcy-Let

Département :
EURE

Commune :
VASCOEUIL

Section : AB
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 28/01/2015
(fuseau horaire de Paris)

©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
LES ANDELYS

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

